

Dissertation « La responsabilité des gardiens de l'enfant »

Par Lili Sunflower, le 14/08/2013 à 09:33

Bonjour à tous,

J'ai en quasi-contrats et délits une dissertation à rendre avec pour sujet « La responsabilité des gardiens de l'enfant ». J'ai un peu de mal à délimiter le sujet par rapport au terme utilisé qui est « gardien » et non pas « parents » ni « tuteur ». Certain d'entre vous peuvent peut-être m'éclairer sur la nuance,

Merci d'avance.

Par lolo7, le 14/08/2013 à 13:31

Justement qu'est-ce que tu entends par gardiens?

Regarde le cours et tu vas trouver.

Par marianne76, le 14/08/2013 à 14:34

Bonjour

[citation]J'ai en quasi-contrats et délits une dissertation [/citation]

Vous n'êtes pas en quasi-contrats mais dans le cadre de la responsabilité civile délictuelle. Le terme de gardiens amène à voir le sujet de manière bien plus vaste que les seuls parents ou tuteur, pensez notamment aux associations qu'un juge peut désigner dans le cadre d'une assistance éducative voir dans le cadre d'un placement au titre de l'ordonnance de 1945. Il y a aussi la question de l'instituteur qui peut aussi être intégrée (si l'on considère qu'il est gardien de l'enfant, à vous de définir ce qu'il faut mettre sous cette terminologie de gardien).

Par Booker, le 14/08/2013 à 18:38

Avez vous regardé dans un dictionnaire juridique ?